

Délibération du Conseil municipal n° 049/2024

Le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept mai deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet.

Pouvoirs : Michel Deridder à Roberte Pelletier, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, François Bernigaud à Cécile Conry, Isabelle Gloux à Estelle Gignoux, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Beate Bersch à Peggy Briand.

Absents : Frédéric Jarry, Mathieu Kuntz.

Créations de trois emplois

Marie-Paule Balicco, conseillère déléguée aux Ressources Humaines, expose aux membres du Conseil municipal que les services périscolaire et entretien des locaux nécessitent environ 25 postes. Environ 50 % sont des postes non permanents occupés par des agents contractuels.

La création de trois emplois permettrait de diminuer l'emploi précaire, de stabiliser les équipes et de répondre aux exigences réglementaires en matière de recrutement.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 mai 2024,

Considérant la nécessité de satisfaire les besoins des services périscolaire et entretien des locaux,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- deux emplois d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 28/35ème ;
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 30/35ème ;
- de mandater le Maire et la direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 20, absents : 2, votants : 26 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission
en Préfecture et de sa publication le : 30/05/2024

Le Maire, Gérald Giraud

